Fiches-labels

Le label Oekotex standard 100 pour les vêtements et textiles

Le label Oeko-Tex Standard 100 certifie l'absence de substances nocives dans les vêtements. Bon plan pour la sécurité et la santé, notamment des enfants.

Le label Oeko-Tex Standard 100 (ou Oekotex 100) certifie l'absence de substances nocives dans les produits textiles finis, comme les vêtements, le linge de lit et les jouets en tissu. Il vérifie la conformité avec des limites strictes pour divers produits chimiques et exige des normes élevées selon la classe de produit, notamment pour les articles destinés aux

enfants. Que penser de ce label ?

L'avis d’écoconso

Le label Oekotex standard 100 est intéressant au niveau de la santé humaine pour le secteur des textiles car il garantit l’absence ou le respect de limites considérées comme sûres pour certaines substances problématiques (colorants cancérigènes, formaldéhyde, pesticides...). Les critères sont revus chaque année en fonction des nouvelles connaissances scientifiques.

Il constitue donc une garantie que le produit textile fini (vêtement, essuie, drap...) soit relativement exempt de substances nocives. Plus le tissu en question sera en contact avec la peau ou sera porté et utilisé par les tout-petits, plus les critères seront sévères. Le premier objectif est de préserver la santé de l'utilisateur et de prévenir des irritations et allergies, surtout chez les tout-petits.

Son autre avantage est qu’il est est assez répandu, on trouve facilement des articles labellisés en grande surface.

Le label ne donne par contre aucune garantie que le textile a peu d’impact au niveau environnemental. Ceci dit, l’interdiction de certaines substances nocives pour la santé humaine évite par conséquent que ces substances soient rejetées dans l’environnement. Ce label ne donne par ailleurs pas non plus d’indications sur la qualité du produit.

Résumé des critères

Le label Oekotex standard 100 garantit pour le produit fini l’absence de certaines substances nocives ou le respect des taux précisés par la législation.

Produits concernés

Tous les textiles peuvent être certifiés : vêtements, linge de lit, tissus éponge, textile d'intérieur, jouets en tissu, tissus d’ameublement, matelas, plumes et duvets,… Dans ces objets textiles, sont contrôlés les matières textiles, mais également les composants non textiles (tels que les tirettes, les boutons,…).

Ne sont pas concernés par Oeko-tex standard 100 : les articles à base de cuir, fourrures et autres peaux.

Portée du label

Ce label contient :

- des critères environnementaux : non
- des critères sociaux : non
- des critères liés à la santé : oui
- des critères liés au bien-être animal : non

Ce label ne garantit que la qualité du produit final. Il ne prend pas en compte les substances utilisées lors du transport, stockage, contamination par emballage…

Critères du label

Globalement, le standard vérifie :

- l'**absence des substances légalement interdites** comme les colorants cancérigènes
- le **respect de la législation pour certains produits chimiques** comme le formaldéhyde, les métaux lourds ou le pentachlorophénol…
- le respect de limites définies par le label pour des substances susceptibles de nuire à la santé **mais pas encore réglementées** (pesticides, colorants allergisants ou composés organiques de l'étain, PFAS),
- des paramètres comme la résistance des teintures et une valeur de pH dermophile, qui assurent la **prévention en matière de santé du consommateur**

Plus le contact du textile avec la peau est intense, plus les exigences en termes d'écologie humaine sont strictes.

Par conséquent, quatre classes de produits sont différenciées :

- **Classe de produits I**
  articles textiles pour bébés et enfants jusqu'à leurs 3 ans révolus (vêtements, jouets, draps, articles en éponge, etc.). Cette classe étant la plus exigeante.
- **Classe de produits II**
  textiles près de la peau (sous-vêtements, draps, T-Shirts etc.)
- **Classe de produits III**
  textiles portés loin de la peau (vestes, manteaux, ceintures etc.)
- **Classe de produits IV**
  matériaux d'ameublement (rideaux, nappes, revêtements de meubles rembourrés etc.)

Plus d'infos sur ces classes de produits sur le site d'Oekotex.

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

Voir sur Oeko-tex.com.

Gestion du label

Association Internationale pour la Recherche et le Contrôle dans le Secteur de l'Écologie Textile (OEKO-TEX®) : www.oeko-tex.com

Contrôle indépendant

Oui, réalisé par Centexbel (Gand).

Lien vers catalogue de produits labellisés

Voir le catalogue sur le site d'Oeko-tex.

Lire aussi

- Comment choisir des vêtements bio, éthiques, écoresponsables ?
- Trouver un vêtement écologique et équitable grâce aux labels
- Quel textile écologique choisir pour ses vêtements ?

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL:
https://ecoconso.be/content/le-label-oekotex-standard-100-pour-les-vetements-et-textiles